FCPE AVENIR OBLIG EURO

Rapport de gestion
du 01/01/2015 au 31/12/2015

Conseil de surveillance 2016

PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Société de gestion

NATIXIS ASSET MANAGEMENT
N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738
21 quai d'Austerlitz - 75013 Paris

Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE
N° RCS PARIS 692 012 669
30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK FRANCE
N° RCS PARIS 692 024 722
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63 rue de Villiers - Crystal Park - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Délégataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION
N° RCS PARIS 420 929 481
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Asset Management, à l'exception de la page "Porteurs de parts" fournie par le(s) teneur(s) de comptes.

SOMMAIRE

	Page
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	4
MARCHÉ DE TAUX	9
MARCHÉ DES ACTIONS	11
ÉVOLUTION DES MARCHÉS	14
PRÉSENTATION DU FCPE	15
INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	16
GESTION FINANCIÈRE	19
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	21
COMPTES ANNUELS	23
ANNEXE (S)	42

CONTACTS :

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00

(Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

www.interepargne.natixis.com

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La croissance mondiale est restée faible en 2015 et s'est accompagnée d'une dynamique très réduite du commerce international. Cela traduit l'absence de locomotive au sein de l'économie globale. En dépit d'une reprise qui s'est amorcée en zone Euro, les pays développés n'ont pas eu la capacité de créer une impulsion suffisante pour contrer le ralentissement des pays émergents et plus particulièrement celui de la Chine. La faiblesse de la demande mondiale a contribué à la forte baisse du prix des matières premières et plus spécifiquement du prix du pétrole. Cela a eu pour conséquence d'emmener les taux d'inflation des pays développés ponctuellement en territoire négatif. Afin de créer les conditions d'une croissance plus soutenue, les banques centrales ont maintenu des politiques monétaires très accommodantes, voire plus accommodantes. La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi lancé un vaste programme d'achats d'actifs financiers destiné à enrayer les pressions déflationnistes. La Banque centrale américaine (Fed) s'est engagée à maintenir une politique très accommodante en dépit de la première hausse des taux réalisée depuis près de 10 ans, le 16 décembre. Dans ce contexte, les taux longs des marchés obligataires souverains sont restés à de bas niveaux, malgré des tensions passagères au printemps en zone Euro. Les marchés boursiers ont enregistré de fortes secousses au mois d'août en raison des inquiétudes liées à l'économie chinoise. Les performances ont été contrastées sur l'année écoulée.

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

La croissance a nettement ralenti dans les pays émergents. La Chine est en phase de transition vers une économie centrée sur la consommation et les services et non plus l'investissement et le secteur manufacturier comme par le passé. Si ce rééquilibrage se révèle nécessaire afin de disposer d'une croissance soutenue durablement, ce processus se révèle long et coûteux en termes de croissance compte tenu de l'importante réallocation des ressources qu'elle engendre. Ce rééquilibrage s'opère dans un contexte d'endettement élevé des entreprises et plus particulièrement de celles liées au secteur de l'immobilier dont le marché reste sinistré. Le ralentissement de la croissance risque de fragiliser davantage ces dernières et de peser sur le système bancaire.

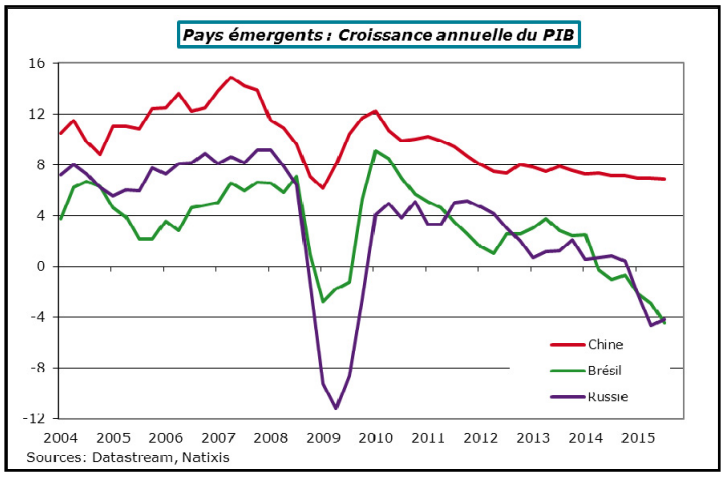

A partir de l'été, le ralentissement de l'activité s'est avéré plus marqué amenant la banque centrale à prendre de nouvelles mesures. Cela a coïncidé avec la chute des marchés boursiers chinois, après une hausse très excessive au regard des fondamentaux, et une dévaluation surprise du yuan, le 11 août, accentuant les interrogations sur l'ampleur du ralentissement. En dépit des interventions répétées des autorités, dont six baisses de taux réalisées par la banque centrale depuis novembre 2014, l'activité a continué de ralentir au quatrième trimestre selon les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises. Cela a accentué les pressions déflationnistes et laissé présager de nouvelles interventions de la part des autorités.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La modération de l'économie chinoise a eu des répercussions sur le reste des pays émergents au travers de plus faibles exportations et d'un nouveau recul du prix des matières premières fragilisant les pays exportateurs tels que le Brésil et la Russie. Ces deux économies sont entrées dans une longue et profonde récession alors que la croissance en Inde est restée relativement résiliente.

Le prix du pétrole a poursuivi sa forte baisse entamée en juillet 2014 pour clôturer le 31 décembre 2015, à 35,7 $, son plus bas niveau depuis 7 ans. Le rebond sur les quatre premiers mois de l'année n'a été que temporaire. En 2015, le prix du baril de Brent a ainsi baissé de 36% et de près de 68% depuis le 30 juin 2014. La moindre demande de l'économie chinoise, associée au maintien d'une offre abondante, du fait notamment du développement du pétrole de schiste américain, ont conduit à une situation d'excès d'offre et de stocks importants. Contrairement au passé, l'Arabie Saoudite n'a pas réduit sa production afin de préserver ses parts de marché. Cette forte baisse du prix du pétrole constitue un important transfert de pouvoir d'achat des pays producteurs vers les pays consommateurs et génère des pressions à la baisse sur les prix à la consommation. L'inflation dans les pays développés (hors Japon du fait de la hausse de TVA) est devenue négative au tournant de l'année 2014/2015 et demeurée proche de 0 en 2015. Le maintien d'une faible demande en provenance des pays émergents et d'une offre plus abondante, du fait notamment de la reprise progressive de la production de pétrole par l'Iran, pourraient peser davantage sur les cours du brut en 2016.

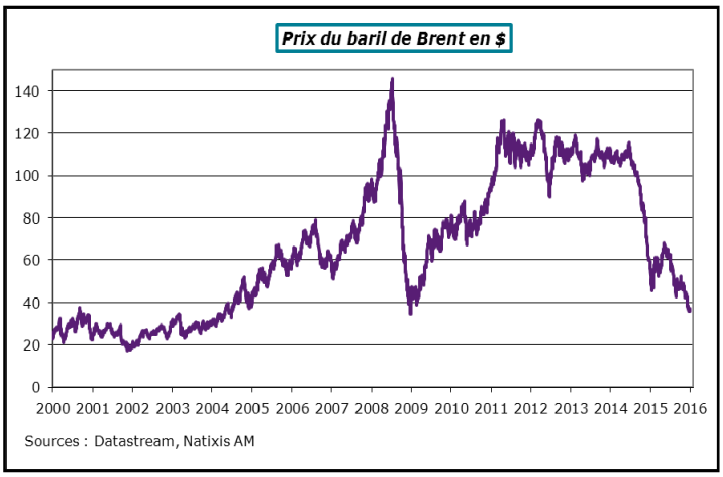

Aux Etats-Unis, la croissance est restée robuste, soutenue par la vigueur de la demande interne et plus particulièrement de la consommation des ménages. La faiblesse du premier trimestre, imputable à un hiver rigoureux et à de moindres investissements réalisés dans le secteur pétrolier, s'est révélée transitoire. Cela s'est traduit par une nouvelle amélioration du marché de l'emploi et un nouveau recul du taux de chômage à 5% à partir du mois d'octobre. Compte tenu du choc subi par l'activité lors de la récession de 2008/2009, la reprise se révèle toutefois être la plus lente depuis la seconde guerre mondiale que ce soit en termes d'activité, de demande ou d'emplois ce qui se traduit par l'absence de tensions sur les salaires et les prix. Au dernier trimestre, les enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprise laissaient présager une modération de la croissance. Le secteur manufacturier est particulièrement affecté par la faiblesse du commerce mondial et l'appréciation

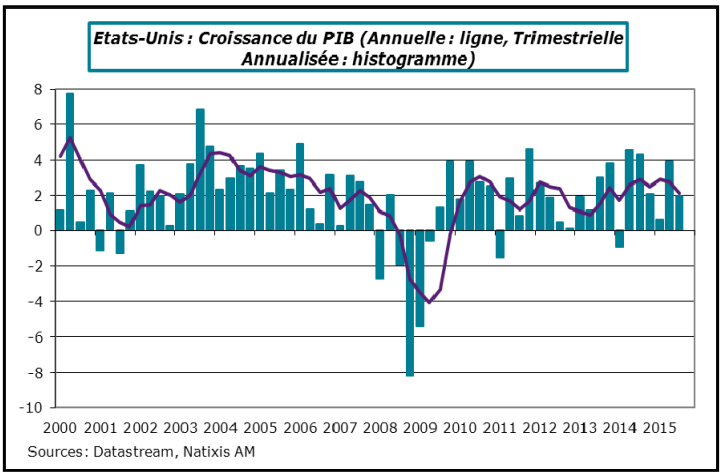

du dollar. Par ailleurs, le recul du prix du pétrole sous les 40 $ risque de peser sur l'investissement des entreprises du secteur énergétique.

La Fed a tout au long de l'année 2015 fait évoluer sa communication afin de préparer les marchés et les acteurs économiques à la normalisation de sa politique monétaire, plus spécifiquement à la fin de la politique de taux zéro menée depuis décembre 2008. Cette première hausse des taux attestera des progrès importants réalisés en matière de croissance et d'emplois depuis la grande récession et ne constituera en aucun cas un resserrement de la politique monétaire compte tenu de l'absence de tensions sur les prix et les salaires. L'intervention de Janet Yellen (la présidente de la Fed), le 27 mars à San Francisco, a marqué un tournant puisque pour la première fois, elle signalait qu'une hausse des taux pourrait être justifiée plus tard dans l'année. Alors que les attentes des marchés étaient fortes lors de la réunion des 17 et 18 septembre, la Fed a préféré se laisser du temps pour bien appréhender l'impact des turbulences économiques et financières en provenance des pays émergents. Finalement, elle décide de procéder à sa première hausse des taux depuis près de dix ans, le 16 décembre 2015, en relevant la fourchette d'évolution des taux des fonds fédéraux à (0,25-0,50%) contre (0-0,25%) précédemment. L'inflation, qui se révèle toujours bien inférieure à la cible de 2% suivie par la Fed (0,4% en novembre pour le déflateur des dépenses des ménages et 1,3% hors alimentation et énergie), est attendue par la banque centrale comme devant converger vers celle-ci qu'en 2018. Janet Yellen a bien insisté sur le fait que la politique monétaire reste et restera accommodante pendant un bon moment, ce qui implique des hausses de taux graduelles et limitées afin de ne pas peser sur la croissance.

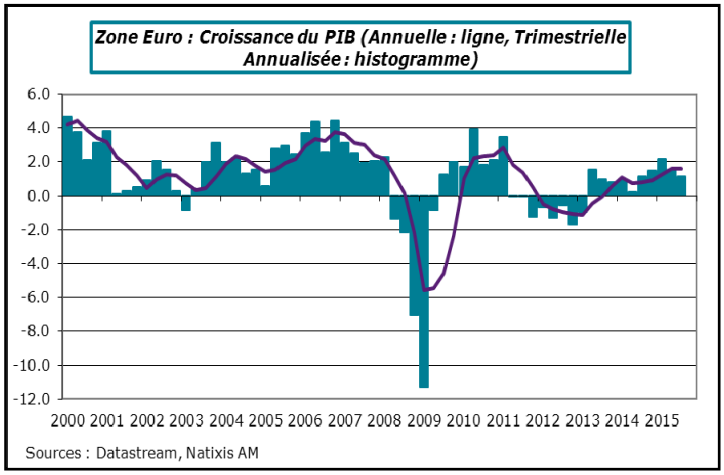

En zone Euro, la reprise de l'activité amorcée à la fin de l'année 2014 s'est confirmée, mettant fin à une longue période de stagnation entre 2011 et 2013. La demande interne et plus spécifiquement la consommation des ménages en a été la raison principale. Celle-ci a bénéficié des gains de pouvoir d'achat générés par la nette baisse du prix du pétrole, de l'amélioration du marché de l'emploi et de conditions de financement avantageuses liées à la politique très accommodante de la BCE. A cela s'est ajoutée une moindre pression fiscale. Les exportations ont quant à elle profité des gains de compétitivité réalisés en interne par de nombreuses économies, notamment les pays périphériques, et en externe via la nette dépréciation de l'euro. Compte tenu de l'importance des échanges au sein de la zone, la reprise qui s'est tout d'abord opérée via les exportations en Allemagne, en Espagne et en Irlande, s'est par la suite diffusée à l'ensemble des pays permettant à une dynamique plus commune de s'instaurer. Si la France est restée en retrait avec une reprise plus chaotique, les enquêtes publiées en décembre étaient de bon augure pour l'année 2016. Pour la zone Euro, les enquêtes se sont sensiblement améliorées en fin d'année, laissant présager une croissance plus robuste en 2016. Celle-ci bénéficiera du maintien d'un prix du pétrole bas, et probablement plus bas, et de conditions de financement toujours très attractives. La clef résidera dans la reprise éventuelle de l'investissement productif.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La Grèce a de nouveau occupé le devant de la scène suite à la crise politique et financière qui a débuté début 2015 et culminé en juin et juillet. Alors qu'un accord semblait pourtant proche entre le nouveau gouvernement grec et la Troïka (FMI, Commission Européenne et BCE) fin juin 2015, après quatre mois de négociations difficiles, le Premier ministre, Alexis Tsipras, a annoncé à la surprise générale la tenue d'un référendum portant sur l'acceptation ou non du dernier plan de réformes proposé par les créanciers internationaux. L'échec des négociations a conduit la BCE à ne plus accroître le niveau des liquidités d'urgences (ELA) qu'elle versait aux banques grecques. Ces dernières, déjà fortement fragilisées par d'importantes fuites de dépôts, ont été fermées pendant trois semaines et un contrôle des capitaux a été instauré. Le « Non » massif au référendum, qui s'est tenu le 5 juillet, a accentué la probabilité de sortie de la Grèce de la zone Euro et conduit le gouvernement à faire volte-face pour finalement accepter, le 16 juillet, un programme de réformes plus exigeant de la part de la Troïka en vue de bénéficier d'un troisième plan d'aide de 86 milliards d'euros sur 3 ans. Si les craintes de sortie imminente de la Grèce de la zone Euro se sont dissipées avec cet accord, la question essentielle portant sur la nécessaire restructuration de la dette publique et sa réduction n'a pas été traitée.

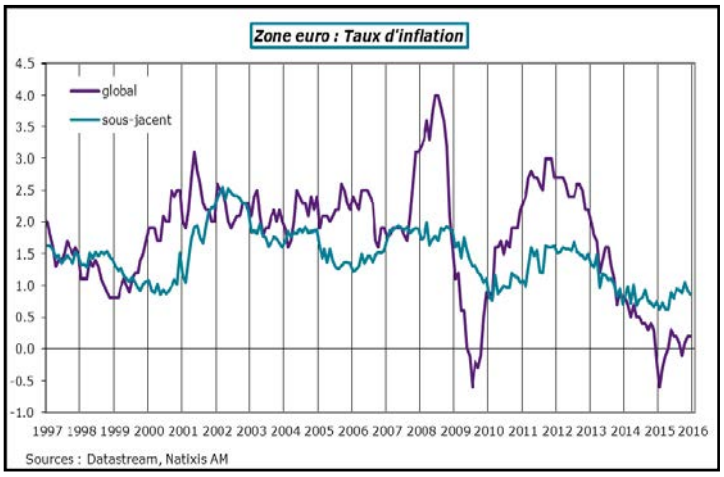

Afin de créer les conditions d'une reprise de la demande interne et enrayer le risque de déflation, la BCE a annoncé, le 22 janvier, l'élargissement de son programme d'achats d'actifs financiers aux obligations souveraines. Cette décision fait suite aux faibles impacts des mesures prises à partir de septembre 2014 et aux risques accrus du maintien d'une faible inflation pendant une période prolongée. Ce programme a débuté le 9 mars et consiste en l'achat par la BCE de 60 milliards d'euros d'actifs financiers (ABS et obligations sécurisées compris), en moyenne par mois, au moins jusqu'en septembre 2016 et tant que l'inflation ne sera pas revenue vers une trajectoire cohérente avec la cible d'une inflation inférieure mais proche de 2%. L'objectif est d'augmenter significativement la taille du bilan de la BCE afin de peser sur les anticipations d'inflation ainsi que sur l'ensemble de la courbe des taux pour inciter les ménages et les entreprises à consommer et investir aujourd'hui plutôt que de reporter leurs dépenses dans le temps.

Face au maintien persistant d'une inflation quasiment nulle et des risques liés au nouveau recul du prix du pétrole, la BCE a décidé, le 3 décembre, de « recalibrer » sa politique quantitative. Sa durée est prolongée au moins jusqu'en mars 2017 et les recettes issues des remboursements des obligations arrivant à maturité seront réinvesties aussi longtemps que nécessaire. Le 4 décembre, Mario Draghi a bien insisté sur le fait que la BCE était prête à faire plus si nécessaire afin d'atteindre son objectif d'inflation sans retard injustifié.

Les mesures ont commencé à porter leurs fruits avec une réduction de la fragmentation financière consistant en une nette baisse des taux d'intérêt des pays précédemment fragilisés par la crise de la dette souveraine. Cela a favorisé une reprise des crédits accordés au secteur privé et plus particulièrement aux entreprises non financières. Leur progression reste encore très modérée mais se révèle de bon augure pour un redémarrage de l'investissement productif. Il faudrait néanmoins pour cela que la politique monétaire très accommodante de la BCE soit complétée par une politique plus volontariste de la part des gouvernements.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

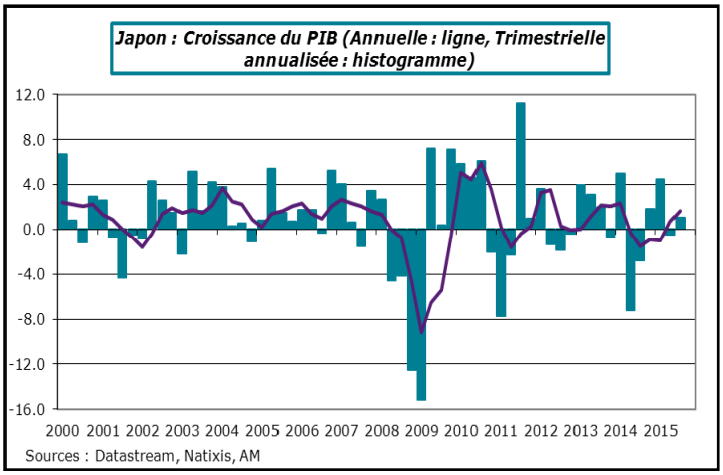

La croissance japonaise a dû faire face à l'impact persistant du relèvement du taux de TVA ainsi qu'au net ralentissement de l'économie chinoise. Après avoir connu une forte récession en 2014, la croissance est restée faible en 2015 avec une contraction du PIB au deuxième trimestre. L'enquête Tankan, publiée début décembre, ne laisse pas présager une reprise rapide de l'activité. Cela se traduit par une faible inflation : seulement 0,3% en novembre après avoir nettement accéléré suite à la hausse du taux de TVA, le 1er avril 2014. Le 18 décembre, la Banque du Japon a marginalement revu sa politique monétaire en vue notamment de stimuler l'investissement productif. Si le montant des achats d'actifs financiers reste inchangé à 80 trillions de yens par an, la composition de ces derniers a été sensiblement modifiée. La maturité des obligations d'Etat achetées a été légèrement augmentée (à 7-12 ans contre 7-10 ans auparavant) et la Banque du Japon a annoncé le rachat de 300 milliards de yens par an de fonds cotés en bourse liés à des entreprises qui investissent activement.

MARCHÉ DE TAUX

LES MARCHES FINANCIERS :

LES MARCHES OBLIGATAIRES D'ETAT :

A l'exception de la Grèce, les taux obligataires d'Etat sont restés bas sur l'année écoulée en raison du maintien de politiques monétaires accommodantes, voire plus accommodantes. Ils ont suivi trois phases distinctes.

Jusqu'au 20 avril 2015, les mesures d'envergure prises par la BCE pour enrayer le risque de déflation ont permis une nette baisse des taux. La perspective puis l'annonce d'une politique quantitative les ont amenés sur de nouveaux plus bas historiques. Les taux à 10 ans allemand et français n'étaient que de 0,08% et 0,37% respectivement, le 20 avril 2015, contre 0,54% et 0,84% le 31 décembre 2014. Les maturités allant jusqu'à 5 ans étaient quasiment toutes devenues négatives.

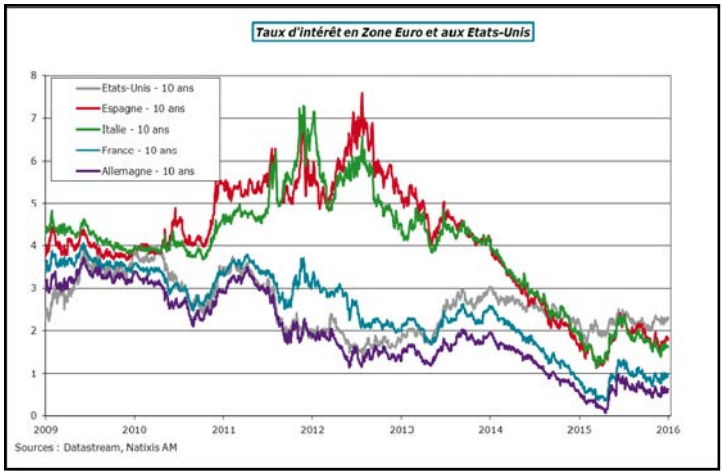

A la fin du mois d'avril, les taux longs se sont brusquement tendus alors que l'inflation demeurait encore très faible et que la BCE venait à peine de commencer son large programme d'achat d'actifs financiers. Plusieurs facteurs ont contribué à ces tensions. Les taux ont en premier lieu corrigé leur baisse excessive enregistrée depuis le début de l'année. A cela se sont ajoutées, la légère remontée du prix du pétrole et l'amélioration des anticipations d'inflation contenues dans le marché, même si celles-ci demeuraient encore à un bas niveau. Enfin, le manque de liquidité a eu un rôle déterminant. Après une brève période d'accalmie durant la deuxième quinzaine de mai, les taux sont repartis à la hausse après la conférence de presse de Mario Draghi, du 3 juin, dans laquelle il indiquait que les marchés devaient s'habituer à une volatilité accrue dans un environnement de taux bas. Le 10 juin, le 10 ans allemand a frôlé les 1% et le 10 ans français s'établissait à 1,3%. Ils se sont ensuite stabilisés sur fond de fortes incertitudes concernant l'issue des négociations entre la Grèce et la Troïka.

A partir de la mi-juillet, les taux obligataires sont repartis à la baisse. La signature d'un accord entre les créanciers internationaux et le gouvernement grec a permis de rassurer, du moins temporairement, les investisseurs. Les inquiétudes se sont alors portées sur l'économie chinoise. Les craintes d'un ralentissement marqué de celle-ci sur fond de forte correction du marché action chinois et de mesures jugées peu convaincantes par les autorités ont généré un mouvement de fuite vers la qualité. En août, les investisseurs ont délaissé les actifs risqués, telles que les actions, pour se reporter sur les obligations d'Etat, jugées plus sûres. Ils se sont de nouveau détendus, après la réunion de la BCE du 22 octobre, laissant présager l'annonce d'une politique monétaire encore plus accommodante début décembre. Les marchés obligataires européens ont par la suite connu de légères tensions et de manière ponctuelle après la publication de données américaines et des propos de certains membres de la Fed accroissant la probabilité d'un début de normalisation de la politique monétaire américaine au mois de décembre. La hausse des taux de la Fed n'a finalement eu qu'un impact très réduit sur les marchés. Au final, le taux à 10 ans allemand a clôturé l'année à 0,6%, contre 0,5% un an plus tôt, et le 10 ans français à 1% contre 0,8% fin 2014.

MARCHÉ DE TAUX

Les marchés obligataires des pays périphériques ont connu les mêmes évolutions que ceux des pays « core » que sont la France et l'Allemagne. Les effets de contagion liés à la crise grecque, au début de l'été, ont été très limités. Les taux à 10 ans sont ainsi restés bas, clôturant sur des niveaux relativement proches de ceux enregistrés à la fin 2014.

Les marchés obligataires américains ont suivi globalement les mêmes évolutions que ceux des pays de la zone Euro. Après avoir connu deux phases de tensions au mois de février puis de la fin avril à début juin, le taux à 10 ans américain s'est de nouveau détendu. Les craintes liées à la Chine puis la décision de la Fed de laisser ses taux inchangés, lors de la réunion des 16 et 17 septembre, en ont été à l'origine. Les taux se sont par la suite légèrement tendus entre le 28 octobre et le 6 novembre suite au communiqué de la Fed et au bon rapport sur l'emploi augmentant la probabilité d'une première hausse des taux avant la fin de l'année. Après un long suspens, la Fed a finalement décidé de les relever le 16 décembre. Cela n'a pas créé de tensions sur les taux longs, la banque centrale ayant martelé tout au long de l'année que la politique monétaire resterait encore accommodante en raison d'une croissance modérée et de la faiblesse de l'inflation. Le taux à 10 ans américain a clôturé le 31 décembre à 2,3%, contre 2,2% un an plus tôt, après avoir touché un plus bas depuis mai 2013, à 1,7%, le 28 janvier.

MARCHÉ DES ACTIONS

LES MARCHES DES CHANGES :

L'année a été marquée par le grand écart qui s'est opéré entre l'euro et le dollar suite aux divergences de politique monétaire. Alors que la Fed a préparé les marchés à un relèvement de ses taux directeurs avant la fin de l'année, la BCE a lancé un vaste programme d'achats d'actifs financiers. Cela a résulté dans une forte hausse du billet vert par rapport à ses principaux partenaires commerciaux et une nette dépréciation de l'euro. Le taux de change effectif du dollar a augmenté de 10,9% sur l'année pour atteindre son plus haut niveau depuis 12 ans, alors que le taux de change effectif de l'euro a baissé de 7,1%. Dans ce contexte, l'euro s'est déprécié de 10,3% par rapport au dollar pour clôturer, le 31 décembre 2015, à 1,09 $ contre 1,21 $ un an plus tôt.

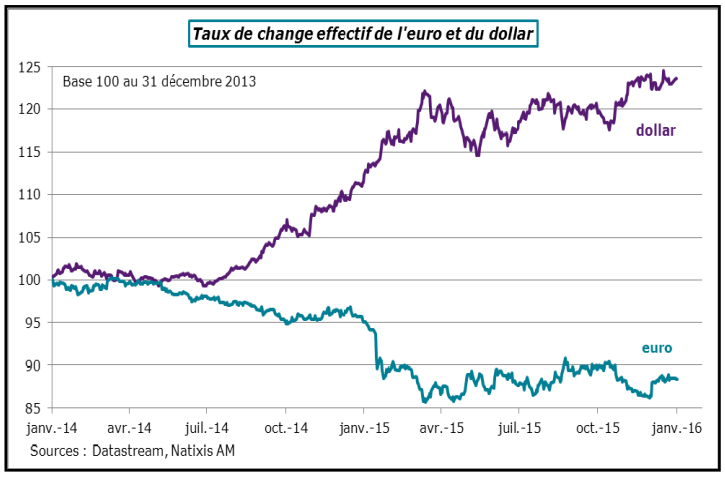

La perspective et l'annonce de la politique quantitative de la BCE a eu des conséquences sur les taux de change de nombreux pays et surtout ceux dont la monnaie est liée à l'euro. La Banque Nationale Suisse a ainsi surpris les marchés, le 15 janvier, en abandonnant le cours plancher de 1,20 par rapport à l'euro qui était mis en place depuis septembre 2011. Le franc suisse a franchi brièvement le seuil de la parité avant de se reprendre un peu pour évoluer entre 1,02 et 1,1. Les Banques centrales de Norvège et de Suède sont également intervenues pour enrayer la nette appréciation de leur devise par rapport à la monnaie unique.

Les devises des pays émergents se sont fortement dépréciées vis-à-vis du dollar sur l'année. Cela a concerné en premier lieu les pays producteurs de matières premières, tels que la Russie ou le Brésil, pénalisés par la baisse des cours. A partir de l'été, les sorties de capitaux se sont intensifiées en raison des craintes liées au net ralentissement de l'économie chinoise et de la perspective d'un relèvement des taux directeurs de la Banque centrale américaine qui aurait pour conséquence de rendre les placements dans les pays émergents moins attractifs. Le réal brésilien et le rouble se sont effondrés. La monnaie russe avait déjà connu de fortes tensions fin 2014-début 2015 en raison des craintes liées à la baisse du prix du pétrole ainsi qu'aux sanctions prises par les pays occidentaux suite à la prise de contrôle de la Crimée et à l'invasion d'une partie de l'Ukraine.

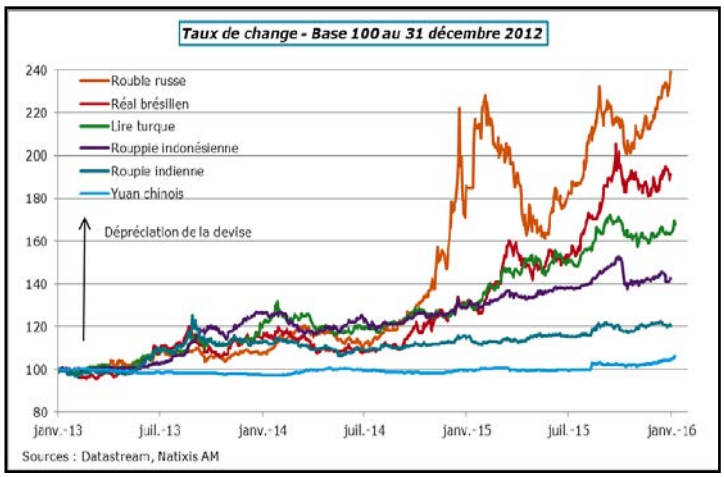

MARCHÉ DES ACTIONS

LES MARCHES BOURSIERS :

Les marchés boursiers ont été très volatils sur l'année écoulée.

Les indices européens ont commencé l'année en fanfare, saluant l'adoption de la politique quantitative par la BCE puis la publication de données attestant d'une reprise de la croissance en zone Euro. La hausse a été de 20% sur les quatre premiers mois de l'année pour l'Eurostoxx et de 23,3% pour le CAC 40. Sur cette même période, l'indice japonais a également fortement augmenté, soutenu notamment par le yen faible, alors que le marché américain est resté globalement stable.

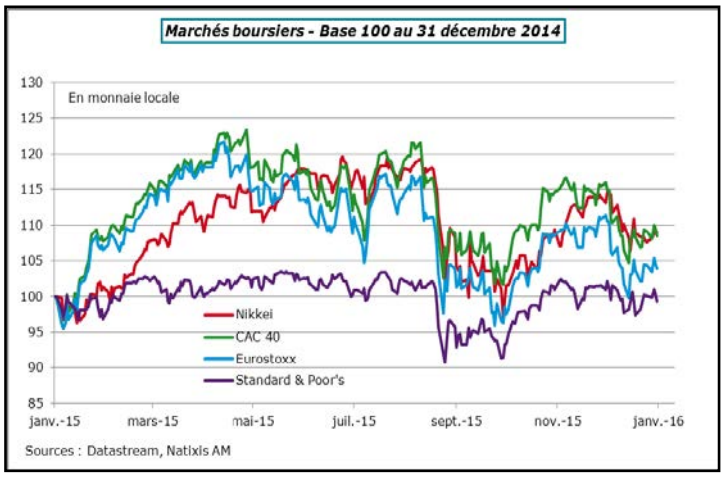

Les indices européens se sont ensuite inscrits en légère baisse avant d'être affectés, ponctuellement, par l'échec des négociations entre la Troïka et le gouvernement grec, le 26 juin, et l'annonce de la tenue du référendum prévu le 5 juillet. Entre le 26 juin et le 7 juillet, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 ont perdu 9% avant de se reprendre suite à la reprise des négociations et à la signature d'un accord, le 16 juillet.

A partir de la mi-août, les marchés mondiaux ont littéralement chuté en raison des inquiétudes concernant l'économie chinoise. Le facteur déclencheur a résidé dans la dévaluation surprise du yuan, le 11 août, faisant craindre un ralentissement plus marqué de la croissance. Alors que les indices boursiers chinois venaient à peine de se stabiliser, après avoir connu une forte correction, ils sont de nouveau repartis en nette baisse. L'indice de Shanghai avait enregistré une hausse spectaculaire entre le 30 septembre 2014 et le 12 juin (près de 120%) qui se révélait déconnectée des fondamentaux compte tenu du ralentissement de la croissance. Cette nette progression a été en partie favorisée par les autorités via l'assouplissement des conditions de financement des opérations sur marge consistant à emprunter des liquidités auprès des maisons de courtage pour acheter des actions. Le resserrement de ces conditions a déclenché, entre le 12 juin et le 8 juillet, une chute vertigineuse des marchés boursiers chinois. Celle-ci n'avait alors pas eu de conséquences sur les autres places financières. Il en a été tout autrement de la seconde correction qui s'est opérée entre le 18 et le 26 août. Cette dernière, conjuguée à des interventions de la part des autorités jugées non convaincantes et de données attestant d'un net ralentissement de la croissance ont généré un mouvement de défiance des investisseurs vis-à-vis des actifs risqués. Les places mondiales ont fortement baissé. Entre

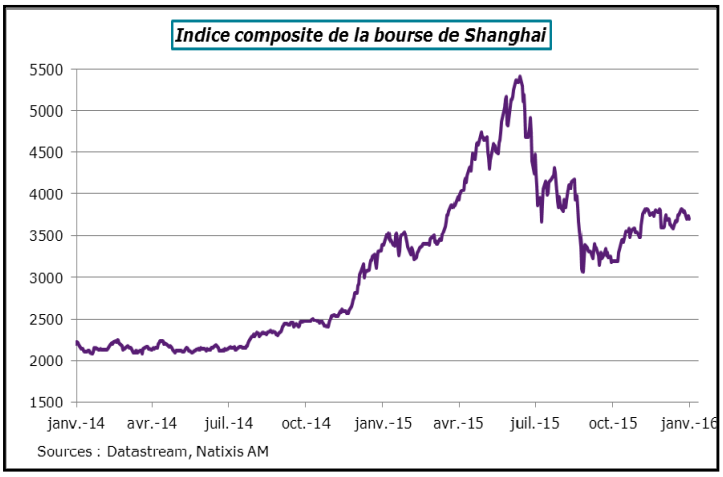

MARCHÉ DES ACTIONS

le 10 et le 26 août, les indices CAC 40, Dax 30 (Allemagne) et Eurostoxx 50 ont perdu un peu plus de 13%, le Nikkei 11,7% et l'indice Standard Poor's 7,8%.

Après être restés assez volatils en septembre, les marchés ont nettement rebondi en octobre pour effacer une grande partie des pertes enregistrées en août. Ils ont été rassurés par la légère amélioration du marché boursier chinois et ceci en dépit de chiffres attestant de la plus faible croissance enregistrée depuis le premier semestre 2009 (6,9% en taux annuel au troisième trimestre). Les indices ont également profité du fait que la Fed se soit abstenue de relever ses taux en septembre et que la BCE, lors de la réunion du 22 octobre, se soit déclarée prête à rendre sa politique monétaire encore plus accommodante dès le mois de décembre.

Après une phase de consolidation en novembre, les indices se sont de nouveau inscrits en baisse. Ils ont été affectés par le fort recul de l'indice ISM du secteur manufacturier aux Etats-Unis, laissant craindre une contraction de l'activité, et les propos de Janet Yellen plaidant pour une hausse des taux lors de la réunion des 15 et 16 décembre. Ils ont également été déçus des mesures prises par la BCE, lors de la réunion du 3 décembre, et du recul du prix du pétrole sous les 40 $, reflet de la faiblesse de la croissance mondiale. A la mi-décembre, les indices se sont néanmoins quelque peu repris, rassurés par la perspective d'une normalisation très graduelle de la politique monétaire américaine, après la première hausse des taux réalisée en décembre, et des enquêtes présageant d'un raffermissement de la croissance de la zone Euro.
Au total sur l'ensemble de l'année, l'indice CAC 40 a augmenté de 8,5% et l'indice Eurostoxx 50 de 3,8%.

Aux Etats-Unis, l'indice Standard and Poor's est resté quasiment inchangé en 2015 malgré une forte correction enregistrée en août suite aux craintes concernant l'économie chinoise. Si la croissance américaine est restée robuste, les entreprises ont été pénalisées par la forte appréciation du dollar et le net recul du prix du pétrole, fragilisant les producteurs américains. Les indices ont par ailleurs évolué au gré du suspens entourant la date du premier relèvement des taux de la Fed. Leur hausse, le 16 décembre, n'a pas eu d'impact sur les marchés, la Fed ayant pris le temps de bien les préparer à cette éventualité. L'indice Standard and Poor's a baissé de 0,7% sur l'année et augmenté de 10,6% exprimé en euros du fait de la forte appréciation du dollar. Au Japon, l'indice Nikkei a augmenté de 9,1% exprimé en yens et de 21,1% exprimé en euros en dépit d'une croissance durablement affectée par le relèvement du taux de TVA et le ralentissement de l'économie chinoise. Les marchés émergents ont en revanche fortement baissé sur l'année en raison de la chute du prix des matières premières, affectant les pays producteurs, du ralentissement de l'économie chinoise et des craintes liées à la normalisation de la politique monétaire américaine. L'indice MSCI EM a ainsi baissé de 17% sur l'année.

EVOLUTION DES MARCHÉS

Actions

Du 31/12/2014 au 31/12/2015

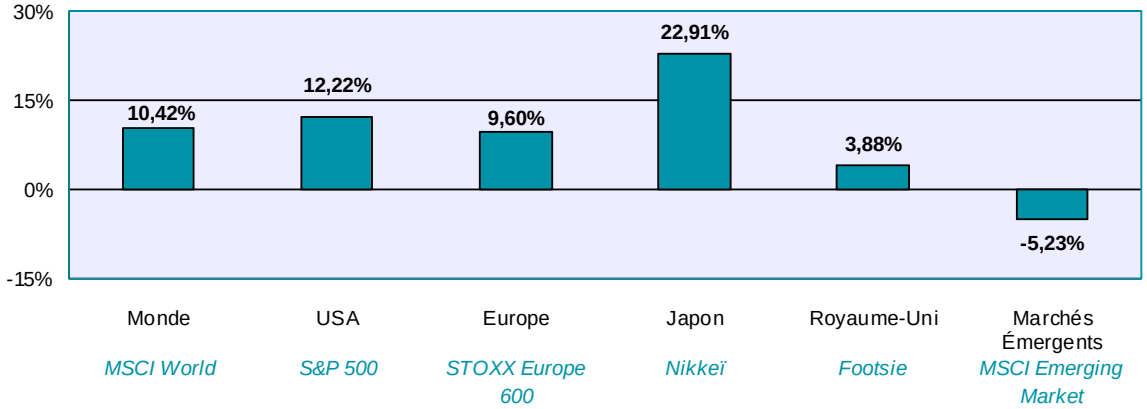

Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis

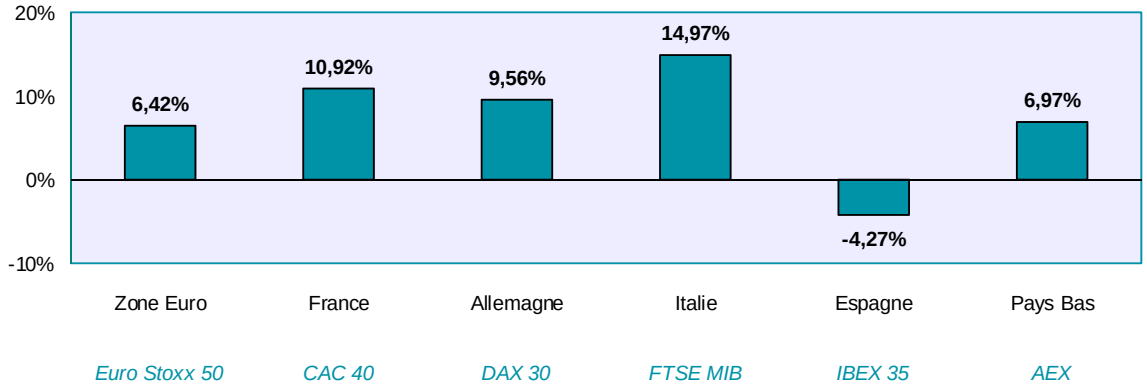

Obligations

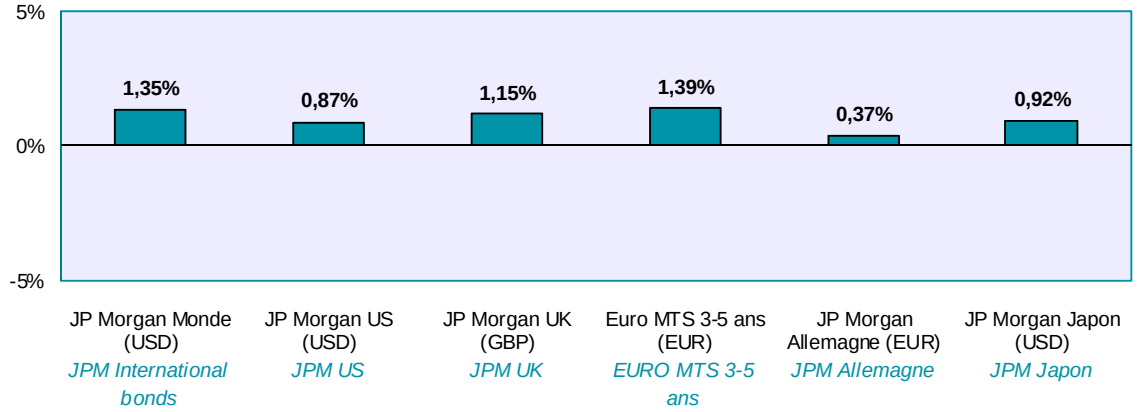

Les performances sont calculées au cours de clôture

Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	31/12/2015 (en %)	31/12/2014 (en %)
Zone Euro	-0,13	0,08
Royaume-Uni	0,59	0,56
USA	0,61	0,26
Japon	0,17	0,18

PRÉSENTATION DU FCPE

Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Le DICI de votre FCPE est annexé au présent rapport annuel, n'hésitez pas à le consulter.

Ce document synthétique rappelle l'orientation de gestion du FCPE, son niveau de risque et de rendement ainsi que les frais courants prélevés sur le fonds et l'historique de ses performances.

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'écart possible que vous pourriez constater entre le taux de frais courants présenté dans le DICI et les taux présentés dans ce rapport annuel, ce dernier étant arrêté à fin décembre 2015.

Impacts de la Directive « AIFM »

La directive européenne 2011/61/UE relative aux Gestionnaires de « Fonds d'Investissement Alternatifs » (FIA) a vu ses dispositions transposées en droit français courant juillet 2013.
A ce titre, les Fonds d'épargne salariale sont désormais qualifiés de FIA, au sein de la famille des « Organismes de Placement Collectifs » (OPC), le terme « OPCVM » étant réservé aux seuls Fonds conformes à la directive 2009/65/CE (Directive « UCITS IV »).

Changements substantiels au cours de l'exercice

Néant.

NB : Pour une information plus complète sur les modalités de fonctionnement de votre FCPE, vous pouvez vous reporter à son Règlement qui est disponible, sur simple demande, auprès de votre entreprise.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties – Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires / contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : **http://www.nam.natixis.com** (rubrique "A propos de Natixis AM / Engagements de gouvernance et de compliance").

Politique de vote

Lorsque les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille sont délégués par le conseil de surveillance à la société de gestion, le détail des conditions dans lesquelles celle-ci entend exercer lesdits droits de vote, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables à son siège ou disponibles sur son site internet :
http://www.nam.natixis.com (rubrique "A propos de Natixis AM / Engagements de gouvernance et de compliance").

Lorsque les droits de vote sont exercés directement par le conseil de surveillance ou individuellement par les porteurs de parts, veuillez-vous reporter au règlement de votre FCPE.

Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :
http://www.nam.natixis.com (rubrique "A propos de Natixis AM / Engagements de gouvernance et de compliance").

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Cet OPC ne prend pas en compte simultanément les trois critères « ESG ».

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de cet OPC est celle de l'engagement.

Traitement des actifs non liquides

Néant.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

➔ *Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le règlement de votre fonds (article 15 notamment), disponible auprès de votre entreprise ou de la société de gestion (voir ci-dessous la rubrique « Accès à la documentation de l'OPC »).*

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » figurant précédemment dans les pages « Présentation du fonds ».

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

➔ *Pour plus d'information, consulter le DICI de cet OPC figurant en annexe au présent rapport annuel (rubrique « Profil de risque et de rendement » au verso du DICI) ou son règlement, disponibles sur simple demande auprès de votre entreprise ou de la société de gestion selon modalités ci-dessous « Accès à la documentation de l'OPC ».*

Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 100,01%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,01%.

Levier Brut :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.
Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier sur le fonds.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Exposition à des titrisations

Néant.

Accès à la documentation du fonds

La documentation légale du fonds est disponible sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse **www.interepargne.natixis.com/epargnants** ou, sur simple demande écrite, auprès de la société de gestion à son siège (21 quai d'Austerlitz - 75634 PARIS Cedex 13) ou à l'adresse e-mail suivante :
nam-service-clients@am.natixis.com

Rémunérations

La politique de rémunération de la société de gestion et les montants versés au cours du dernier exercice sont publiés dans le rapport annuel de la société de gestion dont un extrait est disponible sur demande et consultable sur le site internet **www.nam.natixis.com**

GESTION FINANCIÈRE – Analyse globale

Obligataire :

Les obligations d'Etat allemandes à 10 ans, référence pour les marchés obligataires de la zone Euro, auront vécu leur année la plus volatile depuis 2011 et leurs rendements entameront 2016 à 0,64% soit 0,10% au-dessus de leurs niveaux du début d'année.

Au premier trimestre, la perspective puis l'annonce d'un programme mensuel d'achat de 60 mds d'euros de dettes souveraines de la Banque centrale européenne (BCE) pour enrayer le risque de déflation a initialement généré une très forte baisse des taux. Le rendement à 10 ans allemand tombe en avril à un plus bas historique de 0,05%.

Au printemps, encouragé par une hausse temporaire des prix du pétrole et une amélioration subite des anticipations d'inflation en raison de l'efficacité supposée de la politique monétaire de la BCE, le rendement du Bund a connu une remontée spectaculaire qui l'a ramené à plus de 1% début juin. Dans un contexte de marché caractérisé par une faible liquidité et un positionnement quasi unilatéral des investisseurs persuadés que les rendements ne pouvaient que continuer de baisser, l'annonce par Mario Draghi que les investisseurs devaient s'habituer à une volatilité accrue dans un environnement de taux bas a surpris les marchés.

Les taux allemands, les plus sûrs de la zone Euro, ont fini par se stabiliser en juin et retrouver leur rôle de valeur refuge au moment où culminaient les craintes d'une sortie forcée de la Grèce de la zone Euro.

Après l'accord avec la Grèce, les taux obligataires sont repartis à la baisse en raison des craintes d'un ralentissement marqué de la Chine et de la croissance mondiale. La rechute des prix du pétrole au dernier trimestre a conforté la BCE à annoncer lors de la dernière réunion de décembre le prolongement de son programme d'achat de dettes souveraines jusqu'à mars 2017 au moins.

La BCE souhaite maintenir à un niveau très bas les taux obligataires et protéger la zone Euro de tout resserrement des conditions financières aux Etats-Unis qui, compte tenu de l'amélioration sensible du marché de l'emploi, a relevé ses propres taux directeurs en fin d'année.

La classe d'actifs obligataire a produit une performance plus faible en 2015 qu'en 2014, notre indice de référence (Obligations Gouvernementales Euro 3/5 ans) ne progressant que de +1,4% contre +5,9% l'an dernier. Les performances de nos fonds souverains ont été globalement en ligne à l'exception de H2O Tempo (+6%) et des positions que nous avions initiées en début d'année sur les obligations convertibles (+8,5%). Nous avons privilégié les emprunts d'états de la zone Euro avec une surpondération des dettes des pays périphériques qui offrent des rendements supérieurs avec des situations économiques en amélioration notamment en Italie. Cette thématique de la convergence entre dettes des pays cœur et périphériques est restée payante en 2015 mais moins efficace que l'an dernier.

Enfin, le compartiment du crédit a été chahuté en 2015 en produisant des rendements plus faibles qu'attendus. Un afflux d'émetteurs en début d'année, notamment américains, souhaitant bénéficier de conditions de financement exceptionnelles a saturé les capacités d'absorption sur cette classe d'actifs. De plus le programme de rachat d'actifs de la BCE n'inclut pas ces titres et la faiblesse de la liquidité du marché secondaire a provoqué des mouvements extrêmes pendant les phases de stress. Nous avons été absents de cette classe d'actifs à l'exception d'un fonds crédit court terme qui a fini l'année légèrement positif.

GESTION FINANCIÈRE – Analyse globale

Monétaire :

Pour la première fois en 2015, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0,11%. Le principal taux directeur (le taux de refinancement) est resté stable à 0,05%. En revanche, la BCE a de nouveau baissé son taux de facilité de dépôt pour le porter à -0,30% le 3 décembre dernier. Ces niveaux ont maintenu un Eonia négatif tout au long de l'année. Les placements monétaires n'ont pas été présents au sein du portefeuille ou de manière très faible à titre de liquidités immédiates sur des sous-jacents qui ont produit des performances positives :

Natixis Trésorerie : +0,12%

Natixis Trésorerie Plus : +0,19%

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de votre Fonds est de +1,04%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NATIXIS TRESORERIE PLUS Part IC	29 727 677,16	21 308 347,92
NATIXIS SOUVERAINS EURO 5-7	17 364 124,70	15 568 448,10
H2O TEMPO I A	22 604 275,60	8 451 087,13
NATIXIS SOUVERAINS EURO 3-5 PARTS I	13 346 149,50	12 487 357,70
NATIXIS CONVERTIBLES EUROPE IC	12 690 134,80	10 867 242,41
MIROVA EURO SUSTAI. AGGRE I/A (EUR) CAP	12 121 361,33	9 180 007,27
NATIXIS SOUVERAINS EURO 1-3 I 4DEC	8 111 458,75	10 224 676,20
NATIXIS AM EURO AGG IA EUR	4 542 046,75	13 058 165,49
NATIXIS EURO SHORT TERM CREDIT I/A EUR	3 886 264,10	7 497 993,06
NATIXIS OBLIVARIABLE	3 492 545,74	7 173 343,51

pwc

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2015

AVENIR OBLIG EURO
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
NATIXIS ASSET MANAGEMENT
21, quai d'Austerlitz
75013 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AVENIR OBLIG EURO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

3. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly sur seine, le 7 avril 2016

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Bénâtre

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

Bilan Actif au 31/12/2015
Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIG EURO

	31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**188 277 676,74**	**184 673 576,42**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**188 277 676,74**	**184 673 576,42**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	188 277 676,74	184 673 576,42
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**139 196,46**	**0,00**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	139 196,46	0,00
COMPTES FINANCIERS	**22 031,12**	**527 072,67**
Liquidités	22 031,12	527 072,67
TOTAL DE L'ACTIF	**188 438 904,32**	**185 200 649,09**

COMPTES ANNUELS

BILAN PASSIF

Bilan Passif au 31/12/2015
Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIG EURO

	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	183 177 315,89	180 545 423,54
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**6 032 012,42**	**5 354 998,64**
Résultat de l'exercice (a, b)	-941 614,62	-907 173,95
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**188 267 713,69**	**184 993 248,23**
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**171 190,63**	**207 400,86**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	171 190,63	207 400,86
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**188 438 904,32**	**185 200 649,09**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des éventuels acomptes versés au cours de l'exercice

HORS-BILAN

Hors-bilan au 31/12/2015
Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIG EURO

	31/12/2015	31/12/2014
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat au 31/12/2015
Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIG EURO

	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,41	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**1,41**	**0,00**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	339,00	468,85
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**339,00**	**468,85**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-337,59**	**-468,85**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	953 596,90	897 765,24
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-953 934,49**	**-898 234,09**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	12 319,87	-8 939,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-941 614,62**	**-907 173,95**

COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2015, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.**

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les valeurs étrangères détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les valeurs d'entreprise non cotées sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇨ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇨ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les OPC sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les titres de créances négociables (TCN) :
  - ⇨ les TCN dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est supérieure à trois mois, sont évalués sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions sur le marché pour autant que leur durée de vie résiduelle reste supérieure à trois mois ;

- ⇨ en l'absence de transaction significative permettant de dégager un prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de TCN de même catégorie, bénéficiant de meilleures conditions à la date d'évaluation, majoré le cas échéant, d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre ; ainsi, les TCN français, les bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel (BTAN) et les bons à taux fixe (BTF) sont valorisés sur la base des cotations de marché du jour d'établissement de la valeur liquidative. Pour les autres titres, le taux de référence sera le taux interbancaire offert à Paris (Euribor) pour les titres d'échéance à moins d'un an, et le taux des BTAN pour les titres à échéance d'un an et plus ;
- ⇨ lorsque les TCN arrivent à échéance trois mois, leur valeur, au cours de la période restant à courir, peut évoluer linéairement entre le dernier prix de référence retenu et le prix de remboursement, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché ;
- ⇨ les TCN pour lesquels le taux d'intérêt est révisé tous les trois mois sont évalués de façon linéaire, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché ;
- ⇨ les TCN dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

Pour la part I :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion Frais de gestion externes à la Société de Gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,51% (TTC) maximum l'an. Ils comprennent : - une **commission de gestion** de 0,50% l'an de l'actif net du Fonds ; - les **honoraires du commissaire aux comptes** de 0,01% (TTC) maximum l'an de l'actif net du Fonds, dans la limite des frais réellement facturés.* En tout état de cause, le montant des honoraires du commissaire aux comptes ne pourra excéder 5000 euros (TTC) par exercice.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Partie de l'actif net	2,10% (TTC) maximum l'an de l'actif investi en parts et ou actions d'OPCVM/FIA	FCPE
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion de portefeuille	Par transaction	Sur les **obligations** : 0,04%	FCPE
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif, ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Le Fonds reversera à la Société de Gestion 40% TTC du revenu généré par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires d'instruments financiers.

Pour la Part I2 :

	Frais facturés au FCPE	**Assiette**	**Taux barème**	**Prise en charge FCPE/Entreprise**
1	Frais de gestion Frais de gestion externes à la Société de Gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,51% (TTC) maximum l'an. Ils comprennent : - une **commission de gestion** de 0,50% l'an de l'actif net du Fonds ; - les **honoraires du commissaire aux comptes** de 0,01% (TTC) maximum l'an de l'actif net du Fonds, dans la limite des frais réellement facturés.* En tout état de cause, le montant des honoraires du commissaire aux comptes ne pourra excéder 5 000 euros (TTC) par exercice.	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Partie de l'actif net	2,10% (TTC) maximum l'an de l'actif investi en parts et ou actions d'OPCVM/FIA	FCPE
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion de portefeuille	Par transaction	Sur les **obligations** : 0,04%	FCPE
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion n'y sont pas actuellement assujetties.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif, ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Le Fonds reversera à la Société de Gestion 40% TTC du revenu généré par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires d'instruments financiers.

***** *Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 383,13 €.*

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Evolution de l'actif net au 31/12/2015
Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIG EURO

	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**184 993 248,23**	**168 984 755,15**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)*	30 996 214,48	28 941 917,30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)*	-29 613 483,68	-22 647 856,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 270 534,21	5 594 860,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-276 866,33	-0,01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	50 590,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-239 470,00
Frais de transactions	-242,56	-623,71
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 198 296,17	5 257 899,80
Différence d'estimation exercice N	*16 226 517,59*	*19 424 813,76*
Différence d'estimation exercice N-1	*-19 424 813,76*	*-14 166 913,96*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-953 934,49	-898 234,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments **	-50,00	0,00
ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE	**188 267 713,69**	**184 993 248,23**

* La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

** Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique et frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.

SOUSCRIPTIONS RACHATS

Souscriptions rachats au 31/12/2015

Portefeuille : 8085 AVENIR OBLIG EURO

	31/12/2015	31/12/2014
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**30 996 214,48**	**28 941 917,30**
Versements de la réserve spéciale de participation	5 861 081,17	6 348 652,01
Intérêts de retard versés par l'entreprise	0,00	0,00
Versements au titre du plan d'épargne	15 619 584,56	15 924 935,55
- versements volontaires des salariés	*12 294 193,88*	*12 628 560,42*
- abondements de l'entreprise	*3 325 390,68*	*3 296 375,13*
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	9 515 548,75	6 668 329,74
Distribution des dividendes	0,00	0,00
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*69 487,82*	*65 392,08*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**29 613 483,68**	**22 647 856,60**
Rachats volontaires des salariés	18 086 500,03	16 153 729,34
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	11 526 983,65	6 494 127,26

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 031,12	0,01
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	22 031,12	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (Hors euro)

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DES POSTES CRÉANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/12/2015
Créances	Souscriptions à recevoir	139 196,46
Total des créances		**139 196,46**
Dettes	Rachats à payer	- 86 659,23
	Frais de gestion	- 84 531,40
Total des dettes		**- 171 190,63**
Total dettes et créances		**- 31 994,17**

CAPITAUX PROPRES

Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	414 766,1016	30 996 214,48
Parts rachetées durant l'exercice	-396 784,4799	-29 613 483,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 513 841,8163	

Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	123 026,38
Montant des commissions de souscription perçues	123 026,38
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	-123 026,38
Montant des commissions de souscription rétrocédées	-123 026,38
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2015
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	953 596,90
Commission de performance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2015
- Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
- Autres engagements reçus	0,00
- Autres engagements donnés	0,00

AUTRES INFORMATIONS

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2015
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe Natixis

	Code Isin	Libellés	31/12/2015
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			188 277 676,74
	FR0011007459	H2O TEMPO I A	14 627 421,51
	LU0914734537	MIROVA EURO SUSTAI. AGGRE I/A (EUR) CAP	7 504 485,65
	LU0935223387	NATIXIS AM EURO AGG IA EUR	9 355 615,77
	FR0010171678	NATIXIS CONVERTIBLES EUROPE IC	5 781 383,80
	LU0935221761	NATIXIS EURO SHORT TERM CREDIT I/A EUR	1 876 505,40
	FR0010208421	NATIXIS SOUVERAINS EURO 1-3 I 4DEC	20 780 633,40
	FR0010036400	NATIXIS SOUVERAINS EURO 3-5 PARTS I	93 892 404,00
	FR0010201699	NATIXIS SOUVERAINS EURO 5-7	26 034 124,80
	FR0010885236	NATIXIS TRESORERIE PLUS Part IC	8 425 102,41
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**188 277 676,74**

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT

	31/12/2015	31/12/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-941 614,62	-907 173,95
Total	**-941 614,62**	**-907 173,95**

	31/12/2015	31/12/2014
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-941 614,62	-907 173,95
Total	**-941 614,62**	**-907 173,95**

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES

	31/12/2015	31/12/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 032 012,42	5 354 998,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**6 032 012,42**	**5 354 998,64**

	31/12/2015	31/12/2014
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 032 012,42	5 354 998,64
Total	**6 032 012,42**	**5 354 998,64**

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
AVENIR OBLIG EURO I					
Actif net en EUR	136 003 166,33	159 334 210,96	168 984 755,15	184 993 248,23	188 267 713,69
Nombre de titres	2 145 268,8489	2 323 645,5785	2 408 323,1054	2 495 860,1946	2 513 841,8163
Valeur liquidative unitaire	63,39679	68,57078	70,16697	74,12003	74,89242
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	2,14	2,39
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,28	-0,30	-0,32	-0,36	-0,37
AVENIR OBLIG EURO I2					
Actif net en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMPTES ANNUELS - Annexe comptable

INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
H2O TEMPO I A	EUR	247	14 627 421,51	7,77
NATIXIS CONVERTIBLES EUROPE IC	EUR	34	5 781 383,80	3,07
NATIXIS SOUVERAINS EURO 1-3 I 4DEC	EUR	6 260	20 780 633,40	11,04
NATIXIS SOUVERAINS EURO 3-5 PARTS I	EUR	30 200	93 892 404,00	49,87
NATIXIS SOUVERAINS EURO 5-7	EUR	5 120	26 034 124,80	13,83
NATIXIS TRESORERIE PLUS Part IC	EUR	81	8 425 102,41	4,48
TOTAL FRANCE			**169 541 069,92**	**90,06**
LUXEMBOURG				
MIROVA EURO SUSTAI. AGGRE I/A (EUR) CAP	EUR	655	7 504 485,65	3,99
NATIXIS AM EURO AGG IA EUR	EUR	57	9 355 615,77	4,96
NATIXIS EURO SHORT TERM CREDIT I/A EUR	EUR	180	1 876 505,40	1,00
TOTAL LUXEMBOURG			**18 736 606,82**	**9,95**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**188 277 676,74**	**100,01**
TOTAL Organismes de placement collectif			**188 277 676,74**	**100,01**
Total portefeuille titres			**188 277 676,74**	**100,01**
Créances			**139 196,46**	**0,07**
Dettes			**-171 190,63**	**-0,09**
Comptes financiers			**22 031,12**	**0,01**
Actif net			**188 267 713,69**	**100,00**

ANNEXE (S)

PORTEURS DE PARTS

Nombre de Porteurs de parts

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Nombre de porteurs de parts	44 228	45 541

Echéancier par date de disponibilité

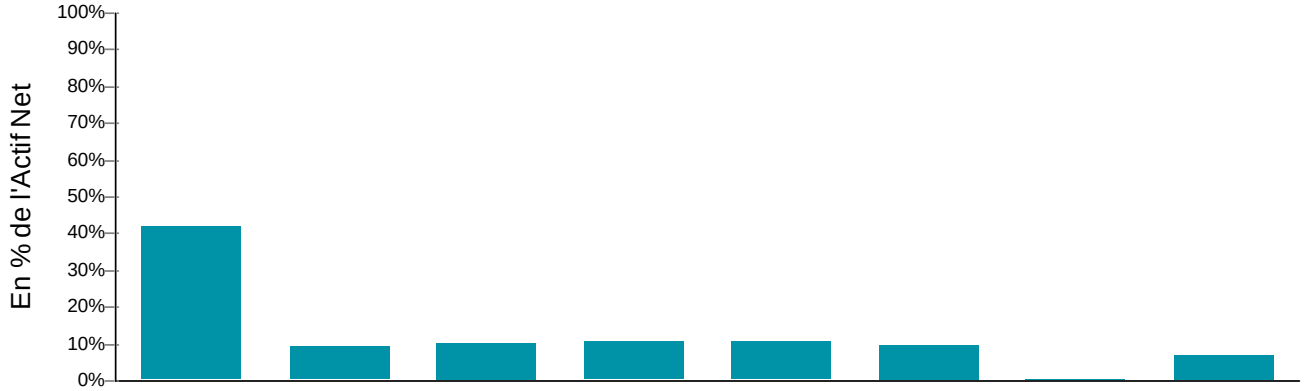

	A tout moment	2016	2017	2018	2019	2020	au delà	retraite
% Actif Net	42,24%	9,19%	10,44%	10,63%	10,54%	9,66%	0,28%	7,02%
Nb Porteurs	22 125	10 018	11 278	12 191	13 416	12 448	181	2 035

Rachats

Au cours de la période, 7 058 demandes de rachat ont donné lieu au remboursement des parts aux porteurs concernés, dont 1 993 déblocages anticipés détaillés ci-dessous.

Mariage ou conclusion d'un PACS	205	Catastrophe naturelle	1
Naissance ou adoption du 3ème enfant et des suivants	23	Acquisition ou agrandissement de la résidence principale	602
Divorce, séparation ou dissolution d'un PACS	23	Surendettement	5
Cessation du contrat de travail	1 018	Création ou reprise d'entreprise	21
Invalidité	22	Décès	69
Expiration des droits assurance chômage	4		

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AVENIR OBLIG EURO

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000051339
Part I
FIA de droit français
Société de Gestion : Natixis Asset Management (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer sur le long terme son indicateur de référence, Euro MTS 3-5 ans. L'indice Euro MTS 3-5 ans est un indice obligataire qui mesure la performance du marché des emprunts d'Etat de la Zone euro dont la maturité résiduelle est comprise entre 3 et 5 ans. Il est disponible sur le site internet www.euromtsindex.com. La durée de placement recommandée est de 2 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs.
- La politique d'investissement du FCPE consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes : une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, une allocation tactique cherchant les opportunités de marché puis un choix de titres de créance privilégiant les meilleurs rendements/risque.
- Le FCPE est investi :
  - à hauteur de 70% au moins de son actif net en obligations et autres titres de créances libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexés (sur l'inflation...) et/ou convertibles à caractère obligataire libellées en euros), directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA.
  - le solde du portefeuille peut être investi jusqu'à 30% de son actif net en produits de taux des marchés monétaires de la zone euro, directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA.

  Le FCPE peut être investi en obligations internationales dont des obligations des pays émergents jusqu'à 5% maximum de son actif net.
  En ce qui concerne l'allocation des différents instruments financiers de taux susvisés, il n'existe pas de clé de répartition prédéterminée. L'allocation dépend essentiellement de facteurs macroéconomiques et de facteurs techniques, tout en veillant à une diversification minimale des risques sous-jacents (taux, inflation,...).
  La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la Société de Gestion prévoit que les investissements dans des émissions dont la notation est inférieure à BBB+/ Baa3 (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou une notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion sont autorisés mais ne pourront pas excéder 5% de l'actif net du FCPE.
- Le FCPE peut recourir aux contrats financiers (instruments dérivés) dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net, à titre de couverture et d'exposition, en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE .

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,90%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	1,01%
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2014. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

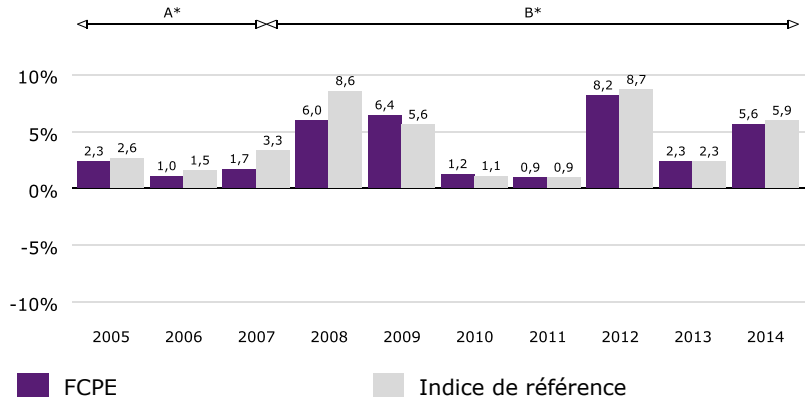

A*: Univers d'investissement comprenant structurellement environ 40% de produits monétaires jusqu'au 27/08/2007

B*: Elargissement de l'univers d'investissement aux seuls marchés de taux des états de la zone Euro à partir du 28/08/2007

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCPE.
- **Année de création du FCPE :** 1971.
- **Année de création de la part I :** 2009.
- **Devise :** EURO.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE ou tout autre teneur de comptes désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de NATIXIS ASSET MANAGEMENT – 21 quai d'Austerlitz – 75634 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la règlementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé pour chaque Entreprise ou groupe d'Entreprise de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AVENIR OBLIG EURO

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000110079
Part I2
FIA de droit français
Société de Gestion : Natixis Asset Management (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer sur le long terme son indicateur de référence, Euro MTS 3-5 ans. L'indice Euro MTS 3-5 ans est un indice obligataire qui mesure la performance du marché des emprunts d'Etat de la Zone euro dont la maturité résiduelle est comprise entre 3 et 5 ans. Il est disponible sur le site internet www.euromtsindex.com. La durée de placement recommandée est de 2 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs.
- La politique d'investissement du FCPE consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes : une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, une allocation tactique cherchant les opportunités de marché puis un choix de titres de créance privilégiant les meilleurs rendements/risque.
- Le FCPE est investi :
  - à hauteur de 70% au moins de son actif net en obligations et autres titres de créances libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexés (sur l'inflation...) et/ou convertibles à caractère obligataire libellées en euros), directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA.
  - le solde du portefeuille peut être investi jusqu'à 30% de son actif net en produits de taux des marchés monétaires de la zone euro, directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA.

  Le FCPE peut être investi en obligations internationales dont des obligations des pays émergents jusqu'à 5% maximum de son actif net.
  En ce qui concerne l'allocation des différents instruments financiers de taux susvisés, il n'existe pas de clé de répartition prédéterminée. L'allocation dépend essentiellement de facteurs macroéconomiques et de facteurs techniques, tout en veillant à une diversification minimale des risques sous-jacents (taux, inflation,...).
  La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la Société de Gestion prévoit que les investissements dans des émissions dont la notation est inférieure à BBB+/ Baa3 (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou une notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion sont autorisés mais ne pourront pas excéder 5% de l'actif net du FCPE.
- Le FCPE peut recourir aux contrats financiers (instruments dérivés) dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net, à titre de couverture et d'exposition, en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE .

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,90%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	1,02%
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2014. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE :** 1971.
- **Année de création de la part I2 :** 2012.
- **Devise :** EURO.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE ou tout autre teneur de comptes désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de NATIXIS ASSET MANAGEMENT – 21 quai d'Austerlitz – 75634 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la règlementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé pour chaque Entreprise ou groupe d'Entreprise de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.
- *La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

AVENIR OBLIG EURO

31 décembre 2015

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion à risque faible.
Ce fonds a pour objectif de sur-performer sur sa durée minimale de placement recommandée son indicateur de référence.
Le fonds est exposé principalement en produits de taux de la zone euro.

FCPE N°8085

CHIFFRES CLÉS

- Actif total du fonds (en millions d'€) : 188.27
- Valeur liquidative en € : Part I 74.89242

HORIZON DE PLACEMENT

2 ans au moins

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1 2 **3** 4 5 6 7

INFORMATIONS PRATIQUES

N° d'agrément	990000051339
Date d'agrément	28/12/1971
Type de fonds	FCPE
Devise du fonds	EUR
Valorisation	Quotidienne
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Société de gestion	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	CACEIS BANK FRANCE

SOUSCRIPTION / RACHAT

Les demandes sont à formuler :
- par internet sur votre Espace Sécurisé Epargnants
- par courrier ou par fax, à l'adresse ou au numéro figurant sur vos relevés de compte d'épargne salariale.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégie Obligataire

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 30/11/2015	Depuis le 31/12/2014	1 an 31/12/2014	3 ans 31/12/2012	5 ans 31/12/2010	10 ans 30/12/2005
Performance du FCPE	-0.58%	1.04%	1.04%	9.22%	19.13%	39.62%
Performance de l'indice de référence	-0.26%	1.39%	1.39%	9.89%	20.42%	46.24%
Écart de performance	-0.31%	-0.34%	-0.34%	-0.67%	-1.28%	-6.62%
Performance annualisée	NS	NS	NS	2.98%	3.56%	3.39%
Volatilité du FCPE	NS	NS	2.34%	1.89%	2.44%	2.34%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.69%	1.91%	2.83%	2.74%

Indice de référence : Euro MTS 3-5 ans

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres des performances citées ont trait aux périodes écoulées.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

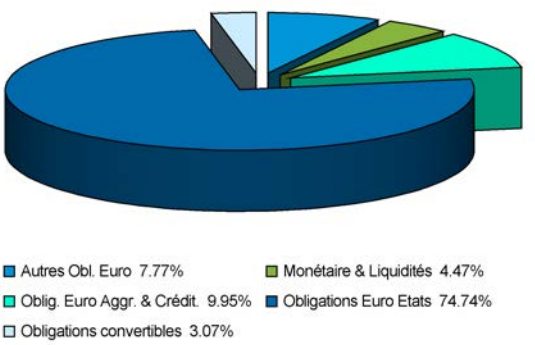

PERFORMANCE (BASE 100)

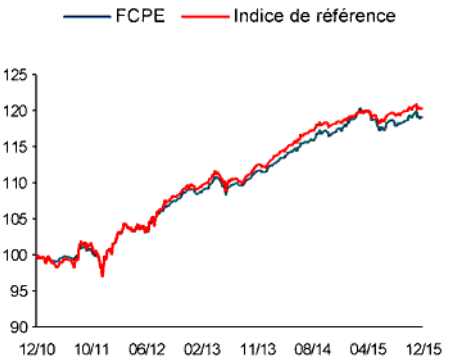

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE DES OBLIGATIONS

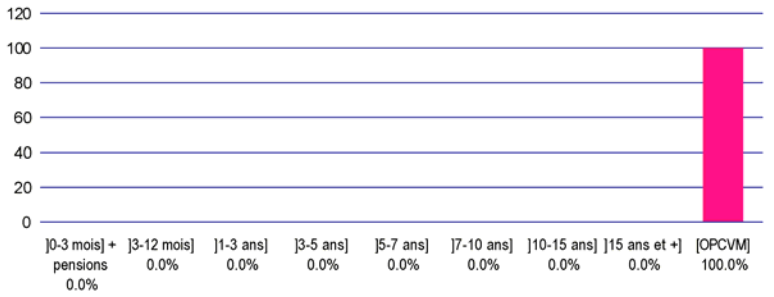

PRINCIPALES LIGNES (HORS OPCVM MONÉTAIRE)

Code ISIN	Nom de la valeur	Poids
FR0010036400	NATIXIS SOUVERAINS EURO 3 5 I	49.87%
FR0010201699	NATIXIS SOUVERAINS EURO 5 7	13.83%
FR0010208421	NATIXIS SOUVERAINS EURO 1-3 I	11.04%
FR0011007459	H2O TEMPO I A	7.77%
LU0935223387	NATIXIS AM EURO AGG IA EUR	4.97%
LU0914734537	MIROVA EURO SUST AGGR. FD I/A (EUR)	3.99%
FR0010171678	NATIXIS CONVERTIBLES EUROPE IC	3.07%
LU0935221761	NATIXIS EURO ST CR I/A EUR	1.00%
Total		95.53%

COMMENTAIRE DE GESTION

A l'image de l'année 2015, le mois de décembre a été volatil, rythmé par les annonces successives de banquiers centraux.

Aux Etats-Unis, les taux directeurs n'avaient pas été modifiés depuis fin 2008 : la Fed a finalement décidé le 16 décembre une remonté de +0,25% - tout en prévenant que les futures hausses seront "graduelles".

La première salve est venue de la BCE, en tout début de mois : son président Mario Draghi a annoncé une baisse de 0,10% du taux de dépôt ainsi qu'une prolongation de son programme d'achat d'actifs. Cet interventionnisme a été jugé insuffisant par le marché, ce qui s'est traduit par une forte correction des indices européens (-5% sur le mois), une appréciation marquée de l'Euro (+3%) et une remontée des taux longs (+20pb en moyenne sur les taux 10 ans en zone Euro).

La déception liée aux annonces de la BCE a justifié une correction des marchés de taux : si l'indice obligataire Euro MTS 3/5 ans a limité sa baisse à 0,3% sur le mois, l'indice Euro MTS toutes maturités a abandonné près de 1%.

Natixis Asset Management
Société Anonyme au capital de 50 434 604,76 euros
Agrée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille
sous le numéro GP 90009 en date du 22 mai 1990
Immatriculée au RCS Paris B 329 450 738
21, quai d'Austerlitz - 75634 Paris Cedex 13

Natixis Interépargne
Société Anonyme au capital de 8 890 784 euros
Teneur de compte conservateur de parts
Numéro de déclarant : 14948 YE
Immatriculée au RCS Paris B 692 012 669
30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris